



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/899
10 septembre 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

773ème séance plénière

PC Journal No 773, point 1 de l'ordre du jour

DÉCISION No 899
ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2009

Le Caire (Égypte), 14 et 15 décembre 2009

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre de l'Égypte d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2009,

Comme suite au débat ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2009 sur le thème « Les partenaires méditerranéens et l'OSCE : coopération en vue d'une sécurité et d'une stabilité renforcées » au Caire (Égypte), les 14 et 15 décembre 2009 ;

Adopte l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

**ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE
LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2009
SUR LES PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS ET L'OSCE :
COOPÉRATION EN VUE D'UNE SÉCURITÉ ET
D'UNE STABILITÉ RENFORCÉES**

Le Caire (Égypte), 14 et 15 décembre 2009

I. Ordre du jour indicatif

Lundi 14 décembre 2009

8 h 30 – 9 h 15 Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Cérémonie d'ouverture

Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE

- Représentant du pays hôte
- Représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE
- Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération
- Secrétaire général de l'OSCE

10 heures – 10 h 30 Pause café

10 h 30 – 12 h 45 Séance 1 : aspects politico-militaires de la sécurité dans l'espace de l'OSCE et la Méditerranée

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement à la question suivante :

- échange de meilleures pratiques en matière de prévention et de règlement des conflits

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

12 h 45 – 15 heures Déjeuner

15 heures – 17 h 30 Séance 2 : incidences de la crise économique et financière sur les migrations

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- politiques migratoires dans le contexte de la coopération entre l'OSCE et les partenaires méditerranéens, y compris en ce qui concerne l'intégration et le développement
- dialogue sur les moyens de prévenir et de combattre la migration illégale et la traite des êtres humains, notamment par la coopération régionale
- coopération internationale et régionale en vue de prévenir et combattre la traite des êtres humains, notamment aux fins du travail forcé
- protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants, notamment en combattant les crimes inspirés par la haine
- rôle des migrants dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

Mardi 15 décembre 2009

9 h 30 – 11 h 30 Séance 3 : perspectives pour la coopération entre l'OSCE et la Méditerranée

Modérateur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance sera consacrée principalement aux questions suivantes :

- examen des résultats obtenus et des moyens d'améliorer le dialogue et la coopération entre les États participants et les partenaires méditerranéens notamment par un échange de vues sur des propositions d'expansion du partenariat méditerranéen
- suivi effectif de la Déclaration ministérielle sur les partenaires pour la coopération et des recommandations formulées lors des conférences et séminaires méditerranéens précédents

Intervenants

Débat

Conclusions et remarques du modérateur

11 h 30 – midi

Pause café

Midi – 13 heures

Séance de clôture

Président : représentant de la Présidente en exercice de l'OSCE

Déclaration de clôture d'un représentant du pays hôte

Déclaration de clôture d'un représentant de la Présidence du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

13 heures

Fin de la Conférence

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence :

Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Fédération internationale des Sociétés de la

Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Des représentants d'organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer à la Conférence conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations pourront être invités par le pays hôte.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera le lundi 14 décembre 2009 à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mardi 15 décembre 2009 à 13 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant de la Présidente en exercice.

La Présidente désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux de la Conférence.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

D'autres règles de procédure et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence.